



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enfants

Question écrite n° 100514

Texte de la question

M. Michel Zumkeller attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille quant aux difficultés rencontrées par les grands-parents lorsque ceux-ci veulent s'occuper de leurs petits-enfants en cas de décès des deux parents. En effet, s'ils souhaitent pourvoir à l'éducation de leurs petits-enfants, ils doivent passer par une demande d'adoption simple, ce qui implique de nombreuses démarches administratives ainsi qu'une longue attente. Il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement compte mettre en oeuvre afin de simplifier les démarches des grands-parents dans ces circonstances déjà si difficiles pour une famille.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100514

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 2006, page 7742